

## **TFO AU QUÉBEC**

### **LA FCFA DU CANADA RÉPROUVE LA DÉCISION DU CRTC**

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada réproouve la décision rendue aujourd'hui (1er mars 2000) par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui s'oppose à la diffusion obligatoire de la chaîne ontarienne de télévision éducative de langue française, TFO, au Québec.

« Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des 1 563 interventions déposées au CRTC en réponse à la requête de TFO lui étaient favorables, a constaté le président de la FCFA, monsieur Gino LeBlanc. Il est clair que le CRTC a décidé de faire fi de l'opinion de la majorité des téléspectateurs québécois qui ont manifesté leur appui à TFO. Le Conseil a choisi plutôt de soutenir le point de vue des quelques intervenants québécois de l'industrie de la télévision qui considéraient les intérêts de TFO comme contraires aux leurs. »

Avec cette décision, TFO demeure le seul réseau de langue française difficilement accessible au public québécois. Le CRTC prive ainsi ces téléspectateurs d'une rare occasion de voir des émissions traitant d'autres collectivités francophones au Canada. Cette décision pourrait aussi restreindre le rayonnement de TFO ailleurs au Canada.

« Nous encourageons fortement les dirigeants de TFO à faire appel de la décision du CRTC auprès du Conseil des ministres du gouvernement du Canada », a ajouté M. LeBlanc.

**Communiqué FCFA  
Mars 2000**